Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 051-215102435-20260903-2026_50-DE

Délibération n° 2026/50

**COMMUNE DE FRIGNICOURT**
**DEPARTEMENT DE LA MARNE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**
**LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**

Séance du 03 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 septembre, à 18 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 27 août 2026, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mesdames FELICETTI Annick, ASLOUDJ Zohra, LOUIS Christine, MARET Sophie, MARET Valérie, CHARDON Amélie et COURVOISIER Audrey et Messieurs TROLIO Michel, RAT Jérôme, LEFORT Patrick, ROYNEL Patrick, BROUSSE Yann et CRAVERO Ugo.

| | | |
|---|---|---|
| Absents excusés : | CHIMIACK Pascale | pouvoir donné à RAT Jérôme |
| | FAUCHER Pierre | pouvoir donné à LEFORT Patrick |
| | MORI Thierry | pouvoir donné à FELICETTI Annick. |
| | GONZALEZ Emmanuel | pouvoir donné à TROLIO Michel |
| | CHARREAU Estelle | pouvoir donné à LOUIS Christine |
| | GADBOIS Catherine | |

Secrétaire de séance : Audrey COURVOISIER

## DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

La municipalité juge nécessaire de changer ses feux au carrefour de la RD 396, de l'avenue de Champagne, rue du Général Leclerc et de la rue Henri Dunant. Ces feux actuels sont obsolètes car ils ne sont plus réglables En effet, le feu au croisement de la rue Henri Dunant passe au vert pendant seulement huit secondes. Cet état de fait est accidentogène car les véhicules accélèrent pour passer. D'autre part, pour permettre un accès à la rue Croix Rouge, il est opportun de reculer le feu rue Henri Dunant et d'installer un feu rue Croix Rouge (plan en annexe).

L'estimation des travaux est de 62 151.00 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De valider le projet détaillé ci-dessus

- De solliciter une subvention au titre des amendes de police au conseil départemental au taux maximum, concernant le projet d'installation de feux micro-régulés au carrefour de la RD396, de l'avenue de Champagne, rue du Général Leclerc et de la rue Henri Dunant.

  Projet : **62 151.00 € H.T.**

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 051-215102435-20260903-2026_50-DE

Subvention au titre des amendes de police : (20% du coût hors taxes) soit 12 430.00 €.

Fonds propres : 49 721.00 € H.T.

- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les documents concernés pour ce dossier.

Pour copie certifiée conforme.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Maire,
Annick FELICETTI

MAIRIE DE FRIGNICOURT (Marne)